

Annexe 3

Demande de reprise d'autorisation de stationnement
Imprimé à compléter par le repreneur et à transmettre à la mairie
pour vérification des conditions de cessibilité de l'autorisation de stationnement

Commune de :

VENDEUR :

NOM : **Prénom :**

N° de l'autorisation de stationnement :

REPRENEUR :

NOM : **Prénom :**

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Tél. :

Mail :

Profession exercée au jour de la demande :

- depuis le :

- numéro, date et lieu de délivrance de la carte professionnelle de conducteur de taxi :

Si la demande est présentée au nom d'une société, préciser :

- nom et forme de la société :
- siège social situé à

Nombre de véhicules déjà exploités :

- au titre des taxis :
- au titre des VPR :
- au titre d'une autre entreprise :
(ambulances, transports de voyageurs, scolaires, marchandises, etc.)

Nombre de salariés en fonction au jour de la demande :

dont nombre de salariés titulaires de la carte professionnelle de conducteurs de taxi :

EXPLOITATION DE L'AUTORISATION :

- exploiterez-vous personnellement l'autorisation ? oui non

Sinon de quelle manière ?

(Nota : à compter du 1^{er} janvier 2017, le titulaire exploite personnellement l'autorisation de stationnement mentionnée à l'article L3121-1 du code des transports. Toutefois, une même personne physique ou morale peut être titulaire de plusieurs autorisations de stationnement délivrées avant la promulgation de la loi du 1^{er} octobre 2014. Dans ce cas, l'exploitation peut être assurée par des salariés ou par un locataire-gérant auquel la location de l'autorisation a été concédée dans les conditions prévues aux articles L144-1 à L144-13 du code de commerce)

Si le taxi est conduit par un salarié, s'agira-t-il d'une création d'emploi ?

Avez-vous déjà acquis votre véhicule ? oui non

Indiquez la clientèle potentielle et toutes autres informations que vous jugez utiles

Fait à _____, le
Signature du repreneur :

PARTIE A COMPLETER PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE OU EST SOLLICITEE LA REPRISE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT

Nombre de taxis déjà autorisés sur la commune :

Nombre de taxis réellement exploités :

Nombre de voitures de petite remise exploitées :

Avis du maire après contrôle de la cessibilité de l'autorisation de stationnement (article L3121-2 du code des transports) :

SOIT :

elle remplit 15 ans d'exploitation effective et continue s'il s'agissait initialement d'une création d'autorisation de stationnement

elle remplit 5 ans d'exploitation effective et continue si l'autorisation de stationnement considérée a déjà fait l'objet d'une mutation

AVIS DU MAIRE :

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Fait à
Le
Signature du maire,